

Le journal de La Courneuve

regards

Logement

Vers l'encadrement
des loyers dans
l'habitat privé.

P.5



N° 541 du mardi 10 au jeudi 19 novembre 2020

Les services de la Ville à vos côtés



CIRCULATION
Découpez votre
attestation de
déplacement.

P.4

BUDGET PARTICIPATIF
À vous d'élire où
seront situés les
deux projets choisis !

P.7

SANTÉ
Mobilisation contre
la fermeture du
centre dentaire.

P.7

PORTRAIT
Lotfi Benyelles
photographie
le patrimoine.

P.8

lacourneuve.fr





Musiques mêlées à Houdremont

Au Centre culturel Jean-Houdremont et dans le cadre du festival Villes des musiques du monde, l'Orchestre national de Barbès a déployé, le 24 octobre, sons d'Afrique du Nord et rock, reggae et ska cuivré.

Thierry Ardouin



Silina Syan

Concert Nouvelle-Orléans

Un concert était donné à l'Espace jeunesse Guy-Môquet le 23 octobre par les Fabriques orchestrales juniors lors du festival Villes des musiques du monde. On a bougé sur le funk *Second Line* de ces jeunes amateur-e-s des Quatre-Routes inspirés par La Nouvelle-Orléans.



D.R.

Hommage interreligieux

Jeudi 29 octobre, une rencontre s'est tenue à l'église Saint-Lucien, en présence des élus Corinne Cadays-Delhome et Rachid Maïza, avec des représentant-e-s musulmans et catholiques de la paroisse qui ont exprimé leur solidarité à la suite des assassinats perpétrés à Nice.



Gilles Poux, maire

Ensemble, affrontons et dépassons cette crise

« La rapidité et la gravité de l'évolution de la pandémie sont préoccupantes et nous appellent, chacun-e, à faire preuve de responsabilité en respectant les règles de prudence recommandées.

Je ne peux que souhaiter que les efforts qu'on nous demande soient efficaces et les plus courts possibles, pour que la pandémie soit endiguée. Des milliers de soignant-e-s s'activent pour soigner, trouver vaccins et remèdes afin de terrasser cette menace difficile à prévoir.

Avec ses moyens, la municipalité prend toutes ses responsabilités pour donner corps au besoin de solidarité.

En quatre jours, elle s'est mobilisée pour faire parvenir des masques aux écoles. Vous pouvez compter sur ses services publics, sur son personnel dont je salue l'engagement. Ils et elles sont là, présents pour les écoles élémentaires, au Centre municipal de santé et pour assurer l'action sociale.

C'est dans cet esprit que nous travaillons pour prendre de nouvelles mesures en direction des plus fragilisés-e-s. Il est donc urgent que le gouvernement adopte aussi des mesures sociales fortes pour aider les salarié-e-s modestes, les précaires, les demandeurs et demandeuses d'emploi : revalorisation salariale et importante des minimas sociaux, plus de moyens pour les services publics (santé, éducation, transports...), pour les villes comme les nôtres et hausse des APL, RSA avant 25 ans...

Plus personne ne peut contester que ce sont les personnes modestes qui subissent le plus la situation d'un point de vue sanitaire et social. Et ce sont dans nos villes populaires qu'elles vivent en majorité.

Mais je veux avoir une pensée toute particulière pour les enfants, les adolescent-e-s, les jeunes. Dans un monde bousculé par cette pandémie et traumatisé par des actes insensés d'extrémistes, comment profitez de sa jeunesse ? Comment se projeter dans un avenir de « jours heureux », comme on disait autrefois, avec autant d'incertitudes dans l'avenir ? Je comprends les doutes et les frustrations.

Alors oui, les crises que nous traversons appellent à multiplier les échanges, la confrontation d'idées sur nos choix de société pour plus de justice et pour une vie meilleure pour toutes et tous. C'est une exigence si nous voulons éviter tout repli sur soi ou sentiment d'abandon. Ouvrons le débat pour rouvrir l'espoir. »

Les services municipaux sur le pont

Malgré les restrictions, la Ville maintient le lien avec les Courneuvien-ne-s et assure les missions prioritaires : l'accueil et l'éducation des enfants, la santé, l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes vulnérables. Tous les agent-e-s municipaux sont mobilisés et peuvent prêter main forte aux services qui en ont besoin.



Hôtel de ville (standard téléphonique)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Tél. : 01 49 92 60 00

Pôle administratif Mécano
Ouvert le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, un samedi matin sur 2 et fermé le mardi. Maintien du standard de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 01 49 92 60 00

Accueil des petits enfants
Les crèches restent ouvertes et les assistant-e-s maternels continuent de travailler.

Accueil et éducation des enfants
Les écoles, cantines scolaires et accueils de loisirs restent ouverts, aux horaires habituels,



tuels, avec la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé, dont l'obligation pour les écolier-ère-s de porter un masque dès 6 ans. Pour aider les familles à faire face à cette nouvelle dépense, la municipalité a distribué des masques jetables dans les écoles pour la première semaine et a distribué des masques en tissu, lavables et réutilisables, pour les semaines suivantes.

Droit des sols
Maintien de l'instruction des permis de construire.
Tél. : 01 71 86 37 61

Centre communal d'action sociale (CCAS)
Le CCAS maintient ses missions de secours d'urgence et son service d'aide et de maintien à domicile.

Service Hygiène et Santé

En cas d'urgence ou de demande d'intervention, accueil téléphonique ou électronique. Tél. : 01 49 92 62 88 et mail : hygiene@ville-la-courneuve.fr

Service Prévention et Sécurité

Fonctionnement normal.

Propreté

La collecte des déchets se déroule normalement.

Point information jeunesse (PIJ)

Il ne peut plus accueillir d'usager-ère-s, mais ses personnels poursuivent leurs missions de service public.
Tél. : 01 49 92 60 75

Cérémonies

Les mariages sont autorisés en mairie, avec 6 personnes maximum (officier-ère-s d'état civil non comptés). Les enterrements sont autorisés, avec 30 personnes maximum.

Cimetières

Ouverts.

Lieux de culte

Ouverts, mais les rassemblements religieux (messes, baptêmes...) sont interdits.

Squares, jardins et parcs

Les espaces verts restent ouverts, avec l'obligation de porter un masque et de respecter les gestes barrières.

Marché des Quatre-Routes

La halle alimentaire reste ouverte.

Centre municipal de santé (CMS) Salvador-Allende.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

Tél. : 01 49 92 60 60. Centre Covid-19 agréé par l'Agence régionale de santé (ARS), la structure propose un accueil spécifique pour les personnes suspectes de Covid.

Maisons pour tous Cesária-Évora et Youri-Gagarine, Maison Marcel-Paul et Maison de la citoyenneté James-Marson

Elles ne peuvent plus accueillir d'usager-ère-s, mais leurs personnels poursuivent leurs missions de service public.

Centre culturel Jean-Houdremont, cinéma L'Étoile et Conservatoire à rayonnement régional La Courneuve-Aubervilliers (CCR93)

Ils ne peuvent plus accueillir d'usagers-ères, mais leurs personnels poursuivent leurs missions de service public.

Médiathèques Aimé-Césaire et John-Lennon

Fermées, mais elles proposent un service de retrait et de restitution des documents préalablement réservés sur le site des médiathèques de Plaine Commune.

Certaines informations sont à prendre au conditionnel, les modalités d'ouverture étant susceptibles d'évoluer.

INFOS+ www.lacourneuve.fr

Covid-19

Les règles du nouveau confinement

Face à l'explosion du nombre de contaminations, le gouvernement a mis en place un reconfinement sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 1^{er} décembre. Passage en revue des principales mesures.

Ce nouveau confinement comporte quelques aménagements par rapport à celui du printemps et sera réévalué au cours des prochains jours, pour alléger les contraintes ou, au contraire, décider de mesures complémentaires. La responsabilité et la solidarité de la population sont les meilleures réponses à cette crise.

Restriction des rassemblements et des déplacements

Les rassemblements publics, à l'exception des manifestations, et les réunions privées, en dehors du « strict

noyau familial », sont interdits. Les déplacements entre régions et d'ordre privé sont interdits. Seuls sont autorisés les trajets pour aller au travail, se rendre à un rendez-vous médical, effectuer des démarches dans un service public, accompagner les enfants à la crèche ou à l'école, faire des achats de première nécessité ou retirer une commande, faire du sport en solo et en plein air ou prendre l'air ou promener son animal de compagnie (à 1 kilomètre de chez soi et pendant une heure maximum), honorer une convocation judiciaire ou administrative, participer à des missions d'intérêt général

ou de bénévolat, passer un examen ou un concours ou suivre une formation, déménager et assister un proche. À la différence du précédent confinement, les visites dans les Ehpad et les maisons de retraite sont autorisées, dans le respect des règles sanitaires. Pour sortir de son domicile, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire ou d'un justificatif de déplacement professionnel ou scolaire, téléchargeables sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

(lire la suite page 4)

(suite de la page 3)

Maintien de l'ouverture des établissements scolaires

Les écoles, collèges et lycées restent ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés, en particulier l'extension du port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans et la limitation du brassage des élèves. Même chose pour les crèches et structures d'accueil périscolaire. Quant aux universités et établissements d'enseignement supérieur, ils sont fermés, mais ils assurent les cours à distance et maintiennent les concours et les examens.

Maintien de l'ouverture des services publics

Mairies, préfectures, agences Pôle emploi, espaces d'accueil CAF, bureaux de poste... les services publics locaux

et nationaux continuent leurs missions auprès des usager-ère-s, parfois avec des horaires et/ou des modalités d'accueil adaptés.

Maintien partiel de l'activité économique

Si les commerces estimés « non essentiels » et la majorité des établissements recevant du public (restaurants, bars, lieux culturels, salles de sport...) sont fermés, l'activité continue dans les usines, les exploitations agricoles et le BTP, et les entreprises restent ouvertes. Pour les travailleur-euse-s, salarié-e-s ou indépendant-e-s, qui peuvent exercer leur activité à distance, le télétravail doit être généralisé autant que possible. ● Olivia Moulin



Léa Desjours

Pour suivre l'évolution de la situation, rendez-vous sur le site de la Ville : <https://lacourneuve.fr/>

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Habitat privé

La libre fixation des loyers, c'est fini ?

Le Conseil territorial de Plaine Commune vient d'adopter l'expérimentation de l'encadrement des loyers du parc privé. Plaine Commune a saisi l'État pour sa mise en place pendant cinq ans.



À QUELLES AIDES AVEZ-VOUS DROIT ?

La Caisse d'allocations familiales (CAF) définit quelle aide vous attribuer en fonction de votre situation.

Aide personnalisée au logement (APL) : elle vous est attribuée si vous êtes dans un logement conventionné. Son montant dépend de vos ressources, de votre loyer et de votre adresse.

Allocation de logement sociale (ALS) : elle est le plus souvent attribuée aux jeunes, et notamment aux étudiant-e-s. Elle peut être versée en fonction de vos revenus pour une chambre en foyer ou en résidence universitaire, un studio, un appartement ou une maison.

Allocation de logement familial (ALF) : elle vous est attribuée en fonction de votre situation familiale (si vous êtes marié-e, si vous avez des personnes à votre charge comme des parents, des enfants handicapés...), mais aussi selon vos ressources.

Aide exceptionnelle au paiement du loyer (AEPL) : elle a été mise en place par le Département pour les personnes qui ont eu une perte de revenus en raison de la crise sanitaire.

Pour une simulation, rendez-vous sur le site de la CAF : <http://www.caf.fr/>

LA COURNEUVE EN CHIFFRES

- Près de **16 000** logements au 1^{er} janvier 2017, dont un peu plus de **15 000** résidences principales.
- Plus de **3 000** logements construits depuis 2007.
- Une proportion de logements vacants très faible (**4,2%**), en diminution, signe d'un marché plus tendu.
- **73%** des habitants locataires.
- **32,2%** de résidences principales en suroccupation (au moins une pièce manquante par rapport à une occupation normale).
- **14%** de logements potentiellement indignes dans le parc privé (16% à Plaine Commune), un chiffre en diminution.

Source : Portrait sociodémographique de La Courneuve (mis à jour le 9 octobre 2020)

Paris et Lille ont encadré les loyers. Plaine Commune aussi*. « Si l'on compare avec d'autres communes qui touchent Paris, la situation sur notre territoire est encore plus tendue, avec une hausse des prix plus importante que l'évolution des revenus », justifie Benjamin Berthon, responsable de la Stratégie de l'habitat et du logement à Plaine Commune. D'autant que le territoire est « en proie à des marchés malhonnêtes dans une logique de rentabilité au-delà de la dignité humaine », renchérit-il. Certes,

un plafonnement des loyers serait susceptible d'être mal perçu par les propriétaires qui pourraient renoncer à la location, préférant mettre leurs biens en vente ou les laisser vacants. Or, justement, il ne s'agit pas d'un plafonnement mais d'un encadrement, le préfet devant définir des loyers médians par rapport à ce qui est observé. De plus, le risque de soustraction des biens au marché de la location ne semble pas avéré. Mais comment un locataire pourra-t-il constater que son loyer est surévalué et quelles seront ses démarches possibles pour obtenir une diminution de loyer ? Dans un

marché où les locataires sont mis en concurrence, pas facile de contester quelque chose auprès de son propriétaire... Quand la mesure sera effective, les locataires seront incités à signer le bail avant toute contestation du loyer auprès de la commission de conciliation. Le dossier est maintenant dans les mains de l'État. En effet, pour que l'expérimentation puisse débuter, l'État doit prendre un décret fixant le territoire sur lequel l'encadrement des loyers est mis en œuvre. ● **Nicolas Liébault**

* **L'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune est une structure qui regroupe neuf villes au nord de Paris.**

Deux questions à Assa Sylla, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) employée par la Ville

À votre écoute

REGARDS : Quels sont les problèmes liés au logement que les usagers vous rapportent ?

ASSA SYLLA : Il s'agit des impayés de loyers et des souhaits de changer de logement car il n'est plus adapté à la composition familiale. Avec le Covid-19, les gens sont plus en difficulté qu'avant, notamment les personnes en chômage partiel qui voient leurs revenus diminuer, d'où des problèmes de paiement.

R. : Quels conseils et aides pouvez-vous leur apporter sur ces questions ?

A. S. : On essaie de voir si le logement est aux normes et adapté à la composition familiale, et on procède à un état des lieux budgétaire avec la personne. Si les droits ne sont pas ouverts, nous les ouvrons. L'objectif est d'essayer de réduire certaines charges en revoyant des dépenses à la baisse. Mais chaque situation est individuelle. ● **Propos recueillis par Nicolas Liébault**

EN PRATIQUE

Pour être reçu par un-e CESF à Mécano, vous devez prendre rendez-vous. Ils peuvent être obtenus assez rapidement. Attention : les CESF ne vous recevront qu'à condition qu'un travailleur social ne vous suive pas déjà.

Pour prendre rendez-vous, appelez au : Tél. : 01 49 92 60 34 ou 01 49 92 62 24.

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

DEMANDEZ GRATUITEMENT VOTRE CARTE IKARIA

+ DE 60 ANS

**Faites le plein
de bons plans et
d'avantages !**

Inscrivez-vous
avant le 31 décembre 2020,
et recevez en **cadeau de bienvenue**
2 places de cinéma.



Pour demander votre carte Ikaria,
c'est très simple, téléchargez votre
bulletin d'inscription ou inscrivez-vous
directement en ligne sur :

SSD.FR/IKARIA 

Budget participatif

Votre avis compte !

Après avoir choisi l'an dernier des projets d'équipements que vous aviez vous-mêmes proposés, vous pouvez maintenant décider où certains d'entre eux seront installés dans la ville.

Budget participatif



MON AVIS SUR LES **BRUMISATEURS**
ET LES **BOÎTES À LIVRES**



LES DEUX PROJETS CHOISIS

Des brumisateurs sur toute la ville

Porteur du projet : collectif d'habitant-e-s

Budget : 36 000 €

Description du projet : installation d'un brumisateur par quartier (soit six brumisateurs) durant l'été. Ce dispositif permettra à tou-te-s de se rafraîchir et en toute sécurité en maîtrisant les dépenses d'eau.

Faisons circuler les livres !

Porteur du projet : comité de voisinage centre-ville et comité de voisinage Anatole-France

Budget : 10 530 €

Description du projet : création de boîtes où déposer et prendre un livre, sans limite de durée et gratuitement. Ces boîtes seront fabriquées par les habitant-e-s, accompagnés par une association. Il y en aura une par quartier, soit six dans toute la ville.



notreavis.ville-la-courneuve.fr

Dans le cadre du budget participatif l'an dernier, parmi les seize projets jugés recevables, vous aviez apporté le plus de suffrages à quatre d'entre eux. Nous sommes maintenant entrés dans une nouvelle phase de cette consultation. Parmi les quatre projets, deux d'entre eux – l'ouverture d'un jardin partagé dans le centre-ville et la végétalisation

de la place de la Fraternité – sont déjà naturellement localisés. Mais les deux autres équipements – des brumisateurs et des boîtes à livre – impliquent d'en définir les emplacements précis. Le principe est que chaque quartier en soit pourvu. Les brumisateurs pourront être mis en place pour servir dès l'été prochain. Vous pourrez à partir du 16 novembre remplir un question-

naire pour choisir où vous préférez que ces équipements soient situés. Avec le nouveau confinement lié à l'épidémie, les urnes prévues pour les déposer ne pourront pas être mises en place pour le moment. En revanche, vous pourrez vous rendre directement sur la plateforme numérique Notreavis, en ligne sur le site Internet de la Ville. Pour rappel, les quatorze autres projets qui

n'ont pas été retenus par votre vote, mais qui ont été jugés recevables, ne sont pas abandonnés pour autant. La municipalité s'est engagée à les examiner pour une mise en œuvre ultérieure. Vous pouvez d'ailleurs toujours les consulter sur le site Notreavis. Pour vous rendre sur la plateforme et voter à partir du 16 novembre : <https://notreavis.ville-la-courneuve.fr/> ● Nicolas Liébault

Non à la fermeture du centre dentaire

La Sécurité sociale a annoncé la fermeture du centre dentaire aux Quatre-Routes le 31 décembre 2020. Une pétition est lancée.

Le centre dentaire de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier aux Quatre-Routes, géré par la CPAM, est le dernier du département. Le maire a écrit une lettre à la directrice de la CPAM du 93, avec copie à Jean Castex, Olivier Véran et Aurélien Rousseau, directeur de l'ARS, pour protester contre cette fermeture et dire qu'il appelait à la mobilisation. Les chirurgien-ne-s, dentistes et assistant-e-s, les syndicalistes, les responsables associatifs de la Seine-Saint-Denis lancent avec le soutien de la municipalité une pétition contre la fermeture.

Ce centre dentaire, inauguré en avril 2018, propose une multitude de soins essentiels : bilan complet, urgence dentaire, soin des caries, détartrage, pédo-

dontie, orthodontie, parodontologie, couronne, appareil amovible, inlay et onlay, etc. Il est pourvu d'une radio panoramique numérique permettant un diagnostic fiable. Un pédodontiste effectue les bilans bucco-dentaires et les traitements pour les plus de 6 ans. Deux orthodontistes réalisent les traitements enfants et adultes. La Seine-Saint-Denis est un « désert médical » et l'offre dentaire n'est pas épargnée avec seulement trois dentistes libéraux pour 10 000 habitant-e-s, contre 5,3 au niveau national. ● Isabelle Meurisse

Pour signer la pétition « Notre centre de santé dentaire du 93 ne doit pas fermer ! », écrivez à defensecs93@gmail.com ou rendez-vous sur www.change.org



Le maire, Gilles Poux, lors de l'inauguration du centre dentaire en avril 2018.

Lotfi Benyelles, photographe

« L'importance d'une valorisation du passé et du présent »

La municipalité a confié au photographe Lotfi Benyelles la mission d'enrichir le patrimoine artistique de la collectivité à travers son regard singulier et de documenter les générations futures sur le moment de transformation patrimoniale que la ville connaît actuellement.

Pour Lotfi Benyelles, ce qui touche à l'urbain n'a rien d'une vue de l'esprit. Sa vie familiale y est pour beaucoup. Il a vécu à Brasília lorsque son père y a été muté, ville emblématique construite ex nihilo par deux ténors de l'architecture, Niemeyer et Costa. Sa mère est urbaniste ; elle travaille au relogement de personnes qui habitent dans des bidonvilles, à Alger, où sa famille s'est établie par la suite. Sa mère, il la suit souvent sur le terrain. Alors forcément, pour lui, patrimoine urbain rime avec humain.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il a été sensible à l'appel à projet photographique lancé par la municipalité pour réaliser une exposition sur l'histoire de la ville. Avant d'envoyer sa note d'intention, il a arpenté le territoire courneuvien, a rencontré des habitants-e-s. « Dans tous les récits, des noms de lieux revenaient : Houdremont, Quatre-Routes, Jacques-Brel, mail de l'Égalité, mail de Fontenay... Saïd, un jeune homme, m'a signalé : "On démolit sans laisser de traces". Ces mots laissent deviner l'importance pour les habitants d'une valorisation du passé et du présent. »

Il propose alors de photographier le patrimoine bâti et de mettre l'accent sur les qualités plastiques et architecturales des endroits qu'il choisira. « Je souhaite souligner l'insertion de ce bâti dans la ville et sa contribution à la



Léa Desjours

vie des Courneuvien(ne)s, en mettant en avant leur quotidien et leurs rapports aux différents lieux. »

La démarche artistique de Lotfi Benyelles est le fruit d'une longue maturation, initiée par le professeur d'histoire de l'art contemporain Jean-François Chevrier, enrichie de lectures (dont celle de Faulkner), de cinéma (notamment celui du réalisateur Tariq Tegui).

La photographe palestinienne Ahlam Shibli le marque profondément. Tout comme Jeff Wall, photographe canadien, qui le bouscule par sa manière d'intégrer la représentation de ce qui se passe dans le monde. « La photo de lui qui m'a le plus impressionné, c'est Mimic, raconte-

t-il. On y voit un homme européen qui dépasse dans la rue un homme de type asiatique et qui fait le geste de s'étirer le coin d'un œil pendant que la femme qui lui tient la main regarde dans une autre direction. Jeff Wall avait surpris la scène et il l'a reproduite en studio. C'est un choix esthétique. Si l'on formule verbalement ce que l'on voit sur la photo, on perd l'intensité du tableau photographique. Le photographe, par les choix de représentation qu'il fait, en dit autant que par l'expression verbale. » Cette maturation contribue à affiner son propre positionnement artistique. Il prépare intensément le contexte dans lequel il prend ses images, se documente, essaye de comprendre l'arrière-plan, ce qui a pu se dire à travers les époques du lieu, ce que les gens qui y vivent pensent. En 2014, il se donne une mission : photo-

graphier en formulant des questions. Le fil rouge qui structure le travail qu'il effectue en Algérie jusqu'en 2019 s'articule autour de : « Pourquoi vit-on toujours aussi mal à Alger alors que le pays s'est construit depuis l'indépendance ? » À Calais, une interrogation s'impose : « La "jungle" est-elle un quartier de la ville ? » Et La Courneuve ? Il sourit : « Pour le moment, c'est la ville qui m'intéresse. Mais oui, une question s'ébauche : qu'est-ce que l'héritage industriel ? » Dans ces conditions, il est probable que sa réponse ne cède en rien à la tentation de représenter le passé ouvrier de la commune sous une forme idéalisée, mais plutôt qu'elle emprunte au souvenir d'une « ancienne banlieue industrielle et populaire qui côtoie l'apparition, plus récente, d'une nouvelle génération à la créativité remarquable ». ● Joëlle Cuvilliez

Le journal de La Courneuve

regards

38, av. de la République - 93126 La Courneuve Cedex

Tél. : 01 49 92 61 40 - Fax : 01 49 92 62 12

Web : www.lacourneuve.fr

Courriel : regards@ville-la-courneuve.fr

Directeur de la publication : Gilles Poux
Directrice de la rédaction : Pascale Fournier
Conception éditoriale et graphique : Anatome
Rédactrice en chef : Pascale Fournier
Rédacteur en chef adjoint : Nicolas Liébault
Rédaction : Philippe Caro, Joëlle Cuvilliez, Virginie Duchesne, Natacha Lin, Isabelle Meurisse, Olivia Moulin

Secrétaire de rédaction : Stéphanie Arc
Photographes : Léa Desjours, Virginie Salot
Maquette : Farid Mahiedine
Photo de couverture : Léa Desjours
Ont collaboré à ce numéro : Thierry Ardouin, Rémy Deluze, Silina Syan

Pour envoyer un courriel à la rédaction : prenom.nom@ville-la-courneuve.fr
Impression : Public Imprim
Publicité : Médias & publicité - A. Braserio : 01 49 46 29 46
Ce numéro a été imprimé à 19000 exemplaires.